

Avis d'attribution- MP 2025-03

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

1. POUVOIR ADJUDICATEUR :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.77 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublics@atc.corsica

Activité(s) principale(s) : Tourisme -. - Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com/>.

- Tourisme

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. L'avis concerne un marché.

1. Objet : Le présent marché a pour objet l'exécution de prestations de nettoyage et d'entretien des locaux de l'Agence du Tourisme de la Corse.

| | |
|--|--|
| Référence à la nomenclature européenne (CPV) | CPV principal : 90919200-4 (Service de nettoyage des bureaux). |
|--|--|

Numéro de référence du marché : MP 2025-03

Nature des prestations : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Forme du marché : Marché ordinaire

Lieu d'exécution : Agence du Tourisme de la Corse

2. TYPE DE PROCEDURE : MAPA. La consultation est passée en procédure adaptée en application des dispositions des articles L2123- résultant de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

3-DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHE : 22 OCTOBRE 2025

4-NOMBRE D'OFFRES REÇUES :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres Etats membres de l'UE : 3

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'Etats non-membres de l'UE : 0

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

5-NOM DU TITULAIRE :

EURO NETTOYAGE

Chemin de Ranocchietto
20 167 AJACCIO

6-MONTANT ANNUEL : 29 635.23 € HT

PRESTATIONS A PRIX UNITAIRE(BPU) : 3 500 € HT max/an

7- DUREE : Le marché commence à compter de sa notification, la durée de la période initiale est de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite

9-LITIGES ET RECOURS :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA - Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.



*Référez précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référez contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

10- SUPPORT DE PUBLICATION: Transmis le 7 novembre 2025 au Corse-Matin, BOAMP, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com.